

Procès-verbal de la CD AMO du 23.03.2024

09h30 à 17h20 à Zuchwil

Participants CTAMO :

- Peter Feer, président
- Philipp Glur, formation Agility
- Hanspeter Jutzi, responsable des juges Obedience
- Michael Lange, finances
- Maurice Perrinjaquet, liaison romandie
- Faiitan Würsch, concours Agility

Excusé

- Sascha Grunder, vice-président et responsable des juges Agility

Délégués : 76

1. Accueil et constatation de la régularité de la convocation

Peter Feer, président de la CTAMO, salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue à la CD AMO 2024. Sascha Grunder, membre du comité, s'excuse. Peter confirme que la CD AMO a été convoquée en bonne et due forme et la déclare officiellement ouverte.

Pour la quatrième fois déjà, une inscription électronique a été utilisée pour la Conférence des Délégués. L'inscription était ouverte dès l'envoi de l'invitation à la CD du 07.02.2024 jusqu'à une semaine avant la CD. L'inscription était obligatoire pour une participation aujourd'hui. C'est ce qui a été publié dans l'invitation à la CD. De même, cette année encore, les cartes de vote n'ont plus été envoyées, mais remises aujourd'hui sur place sur présentation d'une carte de membre valable.

Une fois de plus, les propositions n'ont pas été envoyées avec l'invitation, mais ont été publiées exclusivement sur le site Internet de la CTAMO, où elles pouvaient être téléchargées et imprimées par tout un chacun. Cette procédure a été approuvée par la SCS et est conforme aux statuts.

Les traductions sont réalisées par Christiaan van den Berg et Philipp Müller. Un grand merci à eux.

Selon le contrôle d'entrée, 76 personnes ayant le droit de vote sont présentes. Les sections locales et les clubs de race ont chacun une voix par tranche de 50 membres. Le comité ne vote pas.

La majorité absolue est de 39 voix.

Les élections à la CTAMO se déroulent à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second tour.

Lors des votes sur des objets inscrits à l'ordre du jour, c'est toujours la majorité simple qui est déterminante.

Le procès-verbal de la Conférence des délégués de cette année est rédigé par Barbara Feer, secrétariat de la CTAMO. La réunion est enregistrée à des fins de procès-verbal.

Hansueli Beer, président de la SCS, transmet les remerciements du Comité central (CC). Hansueli mentionne qu'il n'y avait pas beaucoup plus de délégués présents à la CTUS. Hansueli restera jusqu'au déjeuner, car il a encore un autre engagement l'après-midi.

Peter Feer explique le déroulement de la conférence des délégués. Il y a au total 80 propositions sur lesquelles on devra voter.

2. Élection des scrutateurs

Peter propose les personnes suivantes comme scrutateurs :

- Table 1 : Urban Widmer, SCS section Bischofszell et environs
- Table 2 : Martin Thalmann, Hundepart Fun Agility People, Allschwiler Wald
- Table 3 : Doris Schindler, club cynologique de Münchenbuchsee
- Table 4 : Andrea Rickli, club cynologique "Wengi" Solothurn et environs

Le résumé général des votes pendant la CD est effectué par Philipp Glur, CTAMO.
Les scrutateurs sont élus à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour et l'ordre des demandes sont approuvés à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la CD AMO du 28.08.2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Rétrospective annuelle du président

Peter Feer a publié le rapport du président par voie électronique. On renonce à sa lecture à haute voix.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

6. Information sur les finances de la CTAMO

Michael prend position sur les finances de la CTAMO. Il montre l'évolution des recettes des licences et des cours ainsi que le côté des dépenses entre 2013 et 2023. L'équipe nationale des juniors ne doit pas s'autofinancer. Les autres équipes nationales (AWC, OWC, SOAWC, EO) sont financées par les francs des championnats du monde et les recettes de sponsoring. Il ressort de l'extrait des recettes que les licences ont diminué de 19,7% (33'989.25 CHF) et les cours de 78,3% (18'914.30 CHF). L'extrait des dépenses montre que, durant la même période, la part du secrétariat de la SCS a diminué de 8.9% (7'367.00 CHF) et les frais de la CTAMO de 29.1% (15214.77 CHF).

Les années 2022 et 2023 se sont soldées par une perte. Pour 2024, le comité directeur de la CTAMO prévoit un petit bénéfice.

Michael montre également une liste exemplaire de la participation aux frais pour les participants(e)s aux championnats du monde (AWC, OWC). La CTAMO essaie toujours de trouver des sponsors par différents canaux. Cela s'avère très difficile. La CTAMO est reconnaissante pour toute idée. Les délégués déplorent que la CTAMO ne fasse pas assez pour le sponsoring. Peter demande aux délégués de s'adresser au comité lorsque des sponsors potentiels sont connus.

Les diapositives sont classées sous tkamo.ch - CD AMO.

7. Élections de la commission technique Agility - Mobility – Obedience

Peter explique la procédure de vote.

Une candidature a été reçue pour le poste devenu vacant des finances. Michael Lange est proposé par son association Mosquidog pour succéder à Werner Brönnimann.

La CTAMO estime que Michael Lange est le mieux placé et recommande aux délégués de l'élire. Sa candidature a été publiée sur le site Internet de la CTAMO.

Michael se présente aux délégués.

Le fait que seuls six membres se présentent fait l'objet d'une vive discussion. Il est également reproché aux membres de ne pas avoir pu se présenter à un poste. Barbara Feer réfute cette affirmation. L'appel à candidature pour la CD AMO a été publié suffisamment tôt dans HUNDE et InfoCHIEN ainsi que sur tkamo.ch et un appel à candidature a été lancé. La candidature de Michael Lange a été la seule à être reçue et il est en lice ici.

Philipp Fröhlich propose que les élections se déroulent maintenant de manière ordinaire. Si un candidat spontané se présente d'ici la fin de l'assemblée, il pourra encore être élu sous Divers.

La proposition de Philipp Fröhlich est acceptée.

a) Élection du président et du responsable des finances

Peter Feer se remet à disposition pour la présidence. Hansueli Beer dirige l'élection du président. Merci beaucoup.

Peter Feer est réélu. Il accepte l'élection et remercie pour la confiance accordée.

Élection du responsable des finances

Michael Lange est élu. Il accepte l'élection et remercie pour la confiance accordée.

b) Élection des membres

Les quatre membres actuels du Comité directeur de la CTAMO

- Philipp Glur
- Sascha Grunder
- Hanspeter Jutzi
- Faiitan Heinz Würsch

sont élus ensemble.

Les délégués confirment la réélection. Les quatre candidats sortants acceptent l'élection.

8. Hommages et remerciements

Il n'y a pas d'hommage.

Les quatre membres démissionnaires de la CTAMO sont remerciés :

- Simon Brenca, Contrôle & IT
- Werner Brönnimann, Finances
- Maurice Perrinjaquet, liaison romandie
- Etienne Studer, formation Obédience

Peter remercie les quatre sortants pour leur travail au sein de la CTAMO. Tous ont consacré beaucoup de temps libre à cette fonction honorifique. Werner Brönnimann et Maurice Perrinjaquet, tous deux présents, reçoivent un cadeau d'adieu. Les sortants sont remerciés par- acclamation.

9. Propositions

Peter informe que le délai de dépôt des demandes était fixé au 31.12.2023 et qu'il a été publié ainsi sur le site Internet de la CTAMO. Toutes les demandes inscrites à l'ordre du jour ont été déposées à temps auprès de la CTAMO. Les demandes ont été soumises par les demandeurs dans leur langue maternelle. Peter a volontairement traduit les demandes avec l'aide de Deepl. Les motions ont été mises à l'ordre du jour dans l'ordre des règlements.

Toutes les propositions sont déposées sous forme de zip sous tkamo.ch - CD AMO - Conférence des délégués 2024 - et peuvent être consultées. Dans le procès-verbal, seules les décisions relatives à chaque proposition sont mises à l'ordre du jour.

a. Règlement des affaires

- i. Art. 5.5 – CTAMO
La motion est adoptée.
- ii. Art. 8.4 – CTAMO
La motion est adoptée

- iii. Nouvel article (modifications provisoires du règlement) - Hundesport Allschwil
La proposition du Hundesport Allschwil et la contre-proposition de la CTAMO sont discutées. La troisième variante est de laisser le statu quo avec, le cas échéant, un sondage en ligne.
Si les deux propositions sont rejetées, la situation reste telle qu'elle est.
La proposition du Hundesport Allschwil obtient 33 voix pour.
La contre-proposition de la CTAMO obtient 33 voix favorables.

Philipp Fröhlich présente la motion de renvoi. Celle-ci est acceptée.

La contre-proposition de la CTAMO obtient 33 voix pour.
La proposition du Hundesport Allschwil obtient 38 voix. La proposition du Hundesport Allschwil est donc acceptée.

b. Disposition générales

- i. Art. 1 – CTAMO
La motion est adoptée.
- ii. Art. 4.3 (nouveau, support logiciel) – CTAMO
La motion est adoptée.
- iii. Art. 4.4 (CM-Francs) - CTAMO, CCNV et Hundesport Allschwil
La proposition de la CTAMO de régler le franc du CM dans les dispositions générales est acceptée.
La motion 5 du CCNV est rejetée.
La proposition du Hundesport Allschwil est rejetée.
- iv. Art. 5 – CTAMO
La motion est adoptée
- v. Art. 5.1, 5.1.1, 5.1.2 (nouveau, dopage) – CTAMO
La motion est adoptée.
- vi. Art. 5.2, 5.3 – CTAMO
Les deux propositions sont acceptées. Dans les art. 5.2 et 5.3, il est précisé qu'une seule compétition peut être effectuée par jour.
- vii. Art. 7 (nouveau, protection des données) – CTAMO
La motion est adoptée.
- viii. Art. 8.1 – CTAMO
La motion est adoptée.

c. Règlement juges de concours

- i. Art. 2.1 – CTAMO
La motion est adoptée
- ii. Art. 2.3.2 – CTAMO
La motion est adoptée.
- iii. Art. 2.4 – CTAMO
La motion est adoptée.

- iv. Art. 3 – CTAMO
La motion est adoptée.
- v. Art. 4.6.9 et 7.2.6 – CTAMO
La motion est adoptée.
- vi. Art. 4.7 – CTAMO
La motion est adoptée.
- vii. Art. 5.2.1 – CTAMO
La motion est adoptée.
- viii. Art. 5.2.4 et 5.2.6 – CTAMO
La motion est adoptée.
- ix. 7.2.1 – CTAMO
La motion est adoptée.
- x. 7.2.4 – CTAMO
La motion est adoptée.

d. Règlement Obédience

Hanspeter Jutzi présente tous les amendements. La proposition de Hanspeter Jutzi de faire voter les propositions ensemble est acceptée par un hochement de tête. L'art. 4.1 doit être voté séparément en raison de questions contradictoires.

- i. Art. 1 - CTAMO
- ii. Art. 2.5 - CTAMO
Etant donné que le 16.4.2024, lors de la CD de la commission FCI pour l'obédience, il sera probablement décidé de remplacer partout le saut en hauteur fermé par un saut en hauteur ouvert, la CD AMO autorise Hanspeter Jutzi à adapter cette modification du règlement de l'obédience au 01.01.2025.
- iii. Art. 3.5.1 et 3.5.3 - CTAMO
- iv. Art. 4.1 - CTAMO
- v. Art. 4.2 - CTAMO
- vi. Art. 5.2 - CTAMO
- vii. Art. 6.1 - CTAMO
- viii. Art. 6.2 - CTAMO
- ix. Art. 6.3 - CTAMO
- x. Art. 6.5 - CTAMO
- xi. Art. 6.6 - CTAMO
- xii. Art. 6.8 - CTAMO

xiii. Art. 6.9 - CTAMO

**Tous les articles, sauf l'art. 4.1, sont votés et adoptés dans leur ensemble.
L'article 4.1 est voté individuellement et également adopté.**

e. Règlement des championnats internationaux Obedience

i. Art. 2.1 – CTAMO

La motion est adoptée.

ii. Art. 2.5 – CTAMO

La motion est adoptée.

f. Règlement Mobility

i. Art. 1.2 – CTAMO

La motion est adoptée.

g. Règlement Agility

i. Art. 1 et 1.1 - CTAMO et Hundesport Allschwil

La proposition de la CTAMO concernant l'art. 1.1 est adoptée.

La proposition du Hundesport Allschwil concernant l'art. 1 est acceptée.

ii. Art. 2.1 – CTAMO

La motion est adoptée.

iii. Art. 2.4.1 - CTAMO, ATE Microdogs et AT Wetzikon

La demande d'ATE Microdogs et d'AT Wetzikon est rejetée.

La contre-proposition de la CTAMO est rejetée.

Ainsi, le juge continue à donner le temps standard pour la classe 1.

iv. Art. 2.4.2 - ATE Microdogs et AT Wetzikon

La demande d'ATE Microdogs et d'AT Wetzikon est rejetée.

v. Art. 2.5 - CTAMO, ATE Microdogs et AT Wetzikon

La proposition de la CTAMO est adoptée.

La demande d'ATE Microdogs et d'AT Wetzikon est rejetée.

vi. Art. 3 - 3.9 – CTAMO

La motion est adoptée.

vii. Art. 4.2.4 - 4.4 – CTAMO

La motion est adoptée.

viii. Art. 4.5

La motion est adoptée.

- ix. Art. 5
La proposition est acceptée. La phrase concernant le classement Combinaison "Normalement, tous les résultats sans DIS sont pris en compte" est modifiée en "Seules les équipes classées dans toutes les compétitions sont prises en compte".
- x. Art. 7.2.1 – CTAMO
La motion est adoptée.
- xi. Art. 8, 8.1 - 8.5 (nouveau, Oldies) – CTAMO
La proposition est acceptée. Les termes niveau de performance et catégorie 2 sont corrigés.
- xii. Art. 9.1 - 9.6 (anciennement 8.x) - CTAMO et Hundesport Allschwil
**La proposition de la CTAMO est acceptée. La notion de classement pertinent pour la promotion est remplacée par celle de résultats obtenus.
La proposition du Hundesport Allschwil est acceptée.**
- xiii. Art. 9.8 (anciennement 8.3) et 10.3 - CTAMO et CCNV (3)
**Une motion d'ordre est déposée afin de voter par classe. La motion est adoptée.
La motion d'ordre "Maintenir la relégation obligatoire de la classe 3" est adoptée. Il y a donc toujours une relégation obligatoire pour la classe 3.
La motion d'ordre "Maintenir la relégation obligatoire de la classe 2" est rejetée. Il n'y a plus de relégation obligatoire pour la classe 2.**
- xiv. Art. 9.8.1 (anciennement 8.3.1) - AT Wetzikon, ATE Microdogs et KG Surental
La demande est rejetée.
- xv. Art. 9.8.2 (anciennement 8.3.2) - AT Wetzikon, ATE Microdogs et KG Surental
La demande est rejetée.
- xvi. Art. 10.1 (anciennement 9.1) - CTAMO et CCNV (4)
**La proposition de la CTAMO est acceptée.
La proposition 4 de CCNV est adoptée avec l'ajout de la proposition de la CTAMO.**
- xvii. Art. 10.2 – CTAMO
La motion est adoptée.
- xviii. Nouveau "Groupes de briefing" - CCNV (1)
La proposition est acceptée. Cette règle ne s'applique qu'aux tournois CTAMO.
- xix. Nouveau "Briefing et départ" - CCNV (2)
La demande est rejetée.
- xx. Nouveau "Frais de compétition" - CCNV (5)
Cette demande a déjà été traitée au point 9 b iii de l'ordre du jour.

h. Règlement du Championnat suisse individuel Agility (CS)

- i. Art. 1 - CTAMO
La motion est adoptée.

- ii. Art 2.1 (anciennement 1.1) - CTAMO
La motion est adoptée.
- iii. Art. 2.2 (nouveau) – CTAMO
La motion est adoptée.
- iv. Art. 3.2 (nouveau) – CTAMO
La motion est adoptée.
- v. Art. 3.3 (nouveau) – CTAMO
La motion est adoptée.
- vi. Art. 3.4 (anciennement 1.2.2) – CTAMO
La proposition est acceptée. La précision de l'expression "à partir des résultats des manches de qualification" au lieu de "classement" est également adoptée.
- vii. Art. 3.5 (anciennement 1.2.3) – CTAMO
La motion est adoptée.

i. Règlement du Championnat suisse des clubs (CSPC)

- i. Art. 1 et 3.1 - Hundesport Allschwil
La demande est rejetée.
- ii. Art. 2.1 (ainsi que 2.5.1, 2.5.3, 3.2, 3.5, 4.3.2, 4.3.3) – CTAMO
La motion est adoptée.
- iii. Art. 2.4 – CTAMO
La motion est adoptée.
- iv. Art. 3.2 - CTAMO et Hundesport Allschwil
**La proposition de la CTAMO est rejetée. Une équipe complète reste composée de quatre équipes et de deux équipes de réserve au maximum.
La proposition du Hundesport Allschwil est acceptée. Désormais, les équipes peuvent être formées de chiens des catégories Small/Medium et Intermediate/Large.**
- v. Art. 4.2.1 - CTAMO et Hundesport Allschwil
**La proposition de la CTAMO est rejetée. Il reste quatre disciplines dans le relais.
La proposition du Hundesport Allschwil est rejetée. L'estafette continuera à être organisée comme auparavant.**

j. Règlement des championnats internationaux Agility

- i. Art. 1 – CTAMO
La motion est adoptée.
- ii. Art. 2.1 - 2.3 – CTAMO
La motion est adoptée.
- iii. Art. 2.4 et 2.5 - CTAMO, Hundesport Allschwil et CCNV (6)
**La proposition de la CTAMO Art. 2.4.2 et 2.5.4 Visite du parcours est acceptée.
La proposition de la CTAMO Art. 2.4.3 et 2.5.5 Attribution de points est acceptée.**

Les délégués souhaitent que l'ordre de départ soit tiré au sort par jour. La demande est acceptée. Cette décision sera reprise pour toutes les courses de qualification de la CTAMO dans les règlements des Championnats suisses individuels (CS) et des Championnats internationaux.

La proposition du Hundesport Allschwil Art. 2.4. et 2.5. est réglée dans une directive. Les directives relèvent de la compétence de la CTAMO. La directive sera révisée pour 2025.

La proposition 6 du CCNV Art. 2.4. et 2.5. est rejetée.

iv. Art. 2.6 – CTAMO

La motion est adoptée.

v. Art. 2.7 – CTAMO

La motion est adoptée.

vi. Art. 3.1 - 3.2 – CTAMO

La motion est adoptée.

vii. Art. 4.1 - 4.3 – CTAMO

La motion est adoptée.

viii. Art. 4.6 (nouveau) - CTAMO

La motion est adoptée.

ix. Art. 5.1 - 5.6 (nouveau) – CTAMO

La motion est adoptée.

x. Nouveau : "Fusionner les qualifications pour l'EO et les championnats du monde" - Hundesport Allschwil

La demande est rejetée.

k. Statuts de la SCS

i. Art. 10 - Hundesport Allschwil

Peter Feer explique que la demande de la part de la CTAMO ne peut pas être portée avec succès devant le comité central. Hundesport Allschwil devrait, en tant qu'association, faire une proposition à l'AD de la SCS. Un vote consultatif a lieu : "Qui soutiendrait l'idée de Hundesport Allschwil ? La majorité des délégués soutiendrait l'idée. Peter demande à Hundesport Allschwil de réfléchir à la manière dont les sportifs canins non licenciés pourraient être pris en compte.

Peter Feer **revient** au point **7 de** l'ordre du jour : **ÉLECTIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE AGILITÉ - MOBILITÉ - OBEDIENCE.**

La septième place au sein du comité directeur de la CTAMO doit encore être pourvue. Peter Feer mentionne que la CTAMO a un besoin urgent d'une personne pour le sponsoring et les relations publiques. Corinne Gysin se porte candidate à ce poste et se présente brièvement. Elle est membre du Hundesport Allschwil. Elle est élue par les délégués par acclamation.

10. Information sur le projet d'adhésion de la SCS à Swiss Olympic

Pour des raisons de temps, on renonce à l'information sur l'adhésion de la SCS à Swiss Olympic. Faiitan Würsch publiera la présentation PowerPoint sous tkamo.ch - CTAMO – CD AMO.

11. Divers

Dépôt de la demande pour 2027 :

La prochaine conférence ordinaire des délégués aura lieu le 24.03.2027. Les conditions sont les mêmes qu'à chaque fois. Les demandes et les candidatures pour la CTAMO doivent être envoyées à la CTAMO au plus tard le 31.12.2026. Les demandes doivent être envoyées par écrit.

Peter remercie pour le soutien et la compréhension.

Peter déclare la CD AMO de cette année close à 17h20.

Hämikon, le 28 mars 2024



Peter Feer
Président de la CTAMO



Barbara Feer
Procès-verbal